

Parcours de formation catégories « B – AAC – Conduite Supervisée »

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante qui demande à l'élève concentration, assiduité et motivation.

Le parcours qui vous est proposé vous permettra de progresser dans votre formation pour vous amener en situation de réussite aux examens du permis de conduire.

En vous engageant dans cette formation à la conduite et à la sécurité routière au travers de la signature du contrat, vous vous engagez à suivre obligatoirement le parcours de formation suivant :

I – Parcours théorique :

La formation théorique, qui porte sur des questions « d'entraînement au code », pourra être suivie à votre rythme soit dans les locaux de l'école de conduite avec un support média (ENPC), avec un enseignant (vérifier les heures de présence de l'enseignant sur le tableau d'affichage) ou via internet (Prepacode cours et Prepacode Tests ENPC – EDISER).

La formation portant sur les thématiques spécifiques (alcool et stupéfiants, distracteurs, vitesse, défaut de port de la ceinture de sécurité, etc...) se déroule collectivement, dans les locaux de l'école de conduite, et est dispensée en présence d'un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité.

Cinq thématiques sont proposées, vous devez obligatoirement assister à ces cinq cours. En fonction de votre emploi du temps, vous venez au cours à votre rythme. Pensez à vérifier les jours, les horaires et les thématiques sur le tableau d'affichage.

La formation théorique porte sur :

- ✓ La vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers de la route.
- ✓ Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite.
- ✓ L'influence de la fatigue sur la conduite.
- ✓ Les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée.
- ✓ Les usagers vulnérables.
- ✓ Les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs.
- ✓ Les gestes de premiers secours.
- ✓ Les précautions à prendre en montant et en quittant son véhicule.
- ✓ Le transport de personnes et d'un chargement.
- ✓ La réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule.

Les cours thématiques :

Les cours seront dispensés dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. Ils durent environ 1 heure.

Les thématiques traitées sont les suivantes :

- ✓ Les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite.
- ✓ L'influence de la fatigue sur la conduite.

- ✓ Les risques liés au chargement du véhicule et l'importance de la ceinture de sécurité.
- ✓ Vitesse.
- ✓ Distracteurs.
- ✓ Réglementation spécifique sur l'arrêt et le stationnement.
- ✓ Réglementation sur les règles de priorité.

II – Parcours pratique :

Pour que l'apprentissage de la conduite et de la sécurité prenne tout son sens, la formation se déroule sous le format de l'alternance, prenant en compte la variété des situations de conduite ; Pendant la phase pratique, vous serez amené à circuler :

- ✓ En ville
- ✓ Sur route hors agglomération
- ✓ Sur autoroute, voie rapide
- ✓ De nuit (leçons prises l'hiver)
- ✓ Environnement dégradé

Quatre compétences sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

- ✓ Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul.
- ✓ Appréhender la route et circuler dans des conditions normales.
- ✓ Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers.
- ✓ Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique.

Chaque compétence et sous-compétence sera traitée en abordant les points suivants :

- ✓ Le pourquoi.
- ✓ Le comment.
- ✓ Les risques.
- ✓ Les influences de l'entourage et du mode de vie de l'élève.
- ✓ Les pressions exercées par la société, telles que la publicité, le travail....
- ✓ L'auto-évaluation.

L'ensemble du programme de formation est détaillé dans le livret d'apprentissage et dans la fiche de suivi de chaque élève.

Lorsque l'ensemble des compétences requises sera validé, le formateur pourra alors présenter l'élève aux épreuves du permis de conduire.